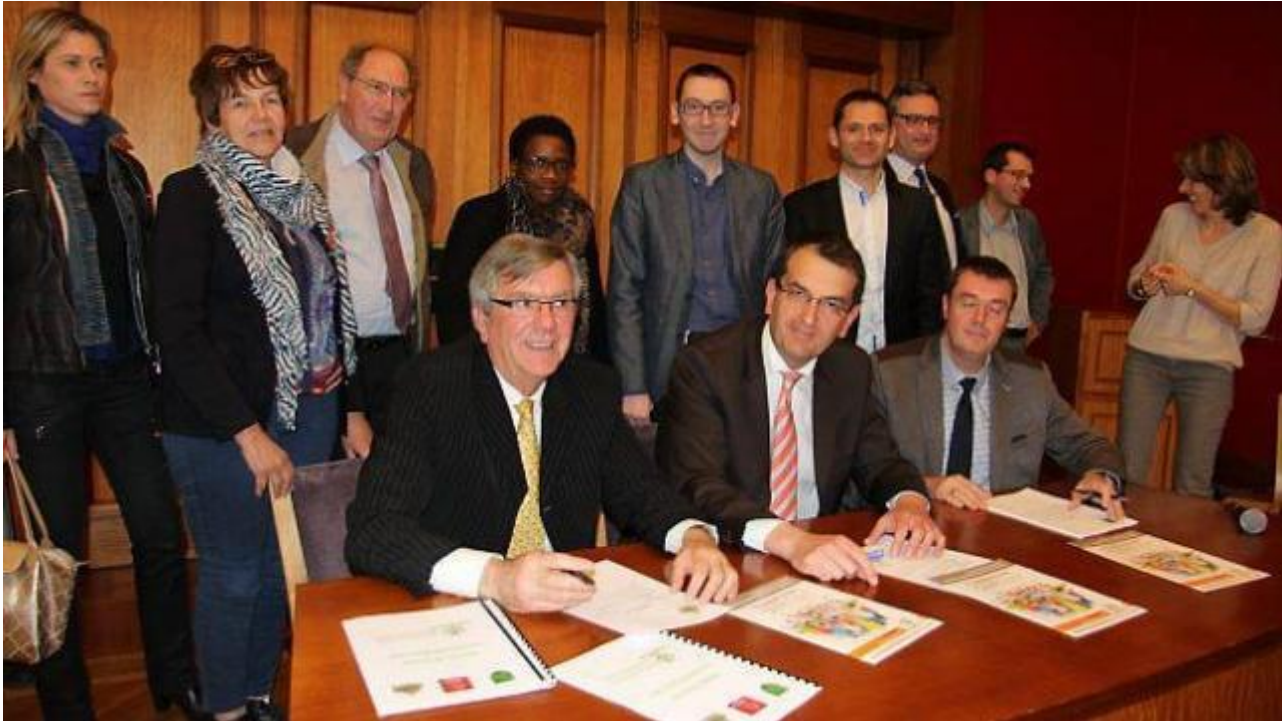




## Mutuelle : trois communes unies pour payer moins

Saint-Lô - 07 Avril



De droite à gauche : Laurent Pien, François Brière et Jean-Pierre Ledouit, les maires respectifs de Condé-sur-Vire, Saint-Lô et Cerisy-la-Forêt, ont officialisé leur partenariat avec l'association Actiom mercredi 1er avril.

Sarah CAILLAUD.

**Saint-Lô, Condé-sur-Vire et Cerisy-la-Forêt ont noué un partenariat avec Actiom, une association innovante qui négocie des mutuelles pour les communes à des prix réduits. Une première en Basse-Normandie.**

Pourquoi ? Comment ?

Où en est le projet de mutuelle pour tous initié à Saint-Lô ?

Il entre dans sa phase concrète. Les complémentaires pourront être contractées par les habitants, le 22 avril. L'idée avait été initiée, l'an dernier, par le conseiller municipal saint-lois délégué à l'accessibilité, Étienne Choisy, inspiré par d'autres expériences en France. Le principe de départ était

de « **permettre aux Saint-Lois qui renoncent ou limitent leurs soins, faute de mutuelle ou de moyens, d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix** ». Comment ? En négociant des tarifs préférentiels de groupe au nom des administrés.

Finalement, cette idée a évolué au fil des mois. Deux autres communes ont rejoint Saint-Lô : Condé-sur-Vire et Cerisy-la-Forêt. Et les trois collectivités ont opté pour un dispositif différent. Elles ont conclu un partenariat avec l'association Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Action).

Action, qu'est-ce que c'est ?

Cette association de Gironde a été créée il y a un an, pour mettre en oeuvre le dispositif « Ma commune, ma santé ». Son idée : regrouper les collectivités pour peser plus lourd, dans les négociations avec les mutuelles, qu'une commune individuellement. Un concept innovant qui séduit.

**« En fin d'année 2014, nous avons 40 communes adhérentes avec près de 500 familles couvertes. 150 sont accréditées à ce jour et beaucoup d'autres sont en discussions avec nous »**, se félicite Philippe Cossoul, l'administrateur d'Action. Les trois communes du pays saint-lois sont les premières à les solliciter en Basse-Normandie. Dans le grand Ouest (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire), quatre petites municipalités se sont lancées et d'autres étudient la question.

En quoi ce dispositif est-il intéressant ?

**« Le nombre de contrats étant plus important, les tarifs sont plus attractifs et l'association travaille avec deux complémentaires, qui proposent, chacune, trois niveaux de garanties. Seule, la Ville n'aurait obtenu qu'un tarif unique et les bénéficiaires de l'aide financière pour une complémentaire santé (ACS) n'auraient pu faire valoir ce rabais supplémentaire »**, précise Étienne Choisy.

Autre avantage : la collectivité est déchargée de tout le travail de négociation, c'est l'association qui gère tout.

Qui pourra bénéficier de ces mutuelles ?

Seuls les habitants des trois communes peuvent contracter ces offres. Celles-ci s'adressent à tous les non-salariés : étudiants, personnes sans emploi, indépendants ou retraités. Les salariés, bénéficiant déjà d'une mutuelle obligatoire par leur employeur, en sont exclus.

Combien d'habitants pourraient-ils être intéressés ?

À l'automne dernier, l'accueil avait été favorable. 807 administrés, dont l'âge moyen est de 53 ans, ont fait part de leur intérêt dans les questionnaires émis par la Ville : 442 à Saint-Lô, 108 à Cerisy-la-Forêt, 149 à Condé-sur-Vire et 101 à l'extérieur de ces trois communes. La plupart sont des retraités. Un

panel qui pourrait être plus large encore selon Étienne Choisy, qui espère être rejoint par d'autres collectivités de l'Agglo.

À quels prix ?

Les prix des contrats varient de 15 à 108 € par mois, selon l'âge et le niveau de garantie choisi. « **Avec Actiom, les personnes âgées qui payent le plus cher économisent de 20 à 30 € par mois, à prestations égales** », défend Philippe Cossoul.

Mercredi 22 avril, à 20 h 30, réunion publique pour détailler le dispositif, à la mairie de Saint-Lô.

Mardi 5 mai, à 17 h 30, réunion publique à la mairie de Cerisy-la-Forêt.

Lundi 27 avril et mardi 5 mai, permanences pour conseils et constitution de dossiers, à la mairie de Saint-Lô. Ou sur rendez-vous.